

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre à 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 19 octobre 2023, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, par convocation en date du 13 octobre 2023

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Premier adjoint, et de M. Jean-Claude JULES doyen de l'Assemblée.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-François DARAUD, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Vincenzo GIARDINA, M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Rabiye MONTÖR, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

M. Michel BASCOUL (à M. Philippe CAZAL), M. Patrick FRANÇOIS (à M. Nicolas SAINTE-CLUQUE), Mme Viviane THIVENT (à M. Yann RUDENT)

Absents excusés :

Mme Gaëlle PAVAN

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023	4
2 – ÉLECTION DU MAIRE.....	4
3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.....	7
5 – AFFAIRES JURIDIQUES - DÉLÉGATION DE POUVOIR ACCORDÉE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	8

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, Mme Dorothée CANTONI – Cheffe de Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il est 18h30 et dans cette Salle des Synodes, avant de commencer la séance publique du Conseil municipal, vous m'autoriserez à rendre un dernier hommage en séance au Maire de Narbonne, avant de nous recueillir sur une minute de silence, si vous l'acceptez.

J'ai longuement hésité sur la façon de rendre hommage à Didier MOULY. On aurait pu faire, chronologiquement, une rétrospective de sa vie. Cela a été très bien fait dans les journaux et dans les médias et ce sera fait dans le magazine *Narbonne et vous*. Puis, après la cérémonie de dimanche, j'ai pris la liberté de reprendre un courrier. Le mercredi qui a précédé le décès du Maire, j'étais à ses côtés. Il a vite compris que ces jours étaient comptés et que même les heures étaient comptées. Quand je l'ai appris, le mercredi précédant son décès, j'ai voulu lui écrire en partant de l'hôpital pour lui dire ce que nous, son équipe, pensions de lui et, par pudeur, c'était plus facile de l'écrire. Je me suis dit que j'avais encore quelques jours et peut-être quelques semaines donc je me suis dit que je le ferai tranquillement. Mais je n'avais jamais la tête pour cela et c'était assez difficile. Puis, finalement, je m'y suis mis le vendredi. Quand j'ai voulu lui donner cette lettre, il était tombé dans le coma et je n'ai jamais pu lui donner. Donc en hommage à titre posthume, je vais vous lire ce courrier que, sous ma plume, toute l'équipe lui aurait adressé puisque c'est ce que nous pensions et c'est ce que nous avons vécu avec lui.

«Monsieur le Maire, notre très cher Didier, en septembre dernier nous fêtons nos 20 ans de discussions sur la chose politique. Deux décennies, je vous entends me dire encore. 20 ans de débats, de propositions, d'idées, de contradictions, 20 ans d'échanges, de désillusions, d'espoir, de défaites et de victoires. 20 ans d'une vie politique exclusivement consacrée à la Narbonnaise et plus particulièrement à Narbonne. En 2008, nous sommes passés des paroles aux actes et nous nous sommes engagés ensemble pour relever notre association Nouveau Narbonne et porter plus loin les idéaux de nos prédécesseurs : faire de Narbonne cette ville à taille humaine où il fait bon vivre tout en lui permettant de se développer et de s'équiper comme les grandes métropoles.

(Arrivée M. DARAUD à 18h34.)

Pour vous accompagner et préparer les municipales de 2014, vous vous êtes entouré d'une équipe, d'une famille de pensée et de principes, ceux de la maison Nouveau Narbonne : servir sans jamais se servir, leitmotiv de l'engagement public selon la charte de notre association. Servir la Ville et son territoire en toute liberté, affranchis des œillères idéologiques et des réflexes partisans en cultivant cet esprit de disponibilité et de réactivité dans l'action publique. La liberté, la disponibilité et la réactivité sont justement les fondements de votre propre engagement pour gérer l'action et les deniers publics « en bon père de famille », comme vous vous plaisiez à le rappeler dans les anciens termes du Code civil. Vous avez fait vôtre le proverbe « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » pour manager l'esprit collectif de vos élus et nous transmettre confiance, autonomie et responsabilité. Que ce soit au travail ou dans des sphères plus conviviales, vous aviez un art personnel de communiquer avec nous tous. Cette voix forte qui raisonnait – et que j'entends parfois encore dans les couloirs de l'Hôtel de Ville – ce caractère trempé, cette détermination chevillée au corps et surtout cette passion des autres et cet amour de Narbonne.

Votre équipe, comme les agents de la Ville ou de l'Agglomération, était transcendée par cette énergie et ce positivisme permanents qui galvanisaient les femmes et les hommes dans leurs missions. Chacun d'entre nous aura son anecdote à livrer, son histoire personnelle avec vous, son aventure à partager. J'en ai des centaines, mais je me contenterai de rappeler la force de l'engagement collectif que vous avez initié et que résume la devise de la Ville de Narbonne : au cœur des possibles. Pour illustrer votre champ des possibles et la combativité qui vous définissaient, je vous rappellerai cette anecdote. Durant toutes les années de votre engagement public, nous avons traversé des périodes de légitime doute quant à la portée de nos actions et à l'appréciation par la population de nos réalisations. Des barrières se sont dressées sur notre route, des obstacles administratifs, politiques ou techniques nous ont parfois ralenti, mais nous avons toujours avancé avec détermination. Comme l'écrit André COMTE-SPONVILLE, la vérité ne se vote pas malheureusement et il faut toujours se battre pour la rétablir et l'imposer.

Un soir d'hiver 2018, alors que la désinformation politique battait son plein dans les rues de Narbonne quant au projet de l'ARENA, nous avons eu ensemble, pendant un court instant, un petit coup de mou. Mais l'instant d'après, convaincus que nos choix étaient les meilleurs, car guidés par la recherche exclusive du bien commun, convaincus que nous livrerions un équipement de qualité et attendu sur le territoire, convaincus enfin que nous surmonterions les tracasseries administratives, techniques et politiques, nous nous sommes fait la promesse qu'une fois réalisée l'ARENA porterait sur ses murs la phrase d'Antoine de Saint-Exupéry qui nous a – encore il y a peu de temps – si souvent accompagnés et motivés et que chaque visiteur de l'ARENA retrouve aujourd'hui inscrite dans le hall d'entrée : « *L'impossible recule toujours quand on marche vers lui* ». Cette détermination qui vous était propre, cette passion qui vous animait, cette morale qui guidait vos choix et vos actes ont construit votre mandat et ont donné un prénom au Maire dont le nom était si lourd à porter.

Depuis votre élection à la présidence de Nouveau Narbonne en 2008, vous avez consacré les 15 dernières années de votre vie à l'engagement public et plus précisément à Narbonne et son territoire. Vous avez donné du temps sans économiser votre santé, sans compter. Car oui, on ne peut pas être visionnaire sans tant de réflexion. On ne peut pas être bon gestionnaire sans comprendre les finances publiques. On ne peut pas être bâtisseur sans concertation avec la population. On ne peut pas être leader de groupe sans tant de travail et de convivialité avec ses équipes. Enfin, on ne peut pas être humaniste sans écouter les autres et les entendre.

Monsieur le Maire, votre héritage nous oblige, votre passion nous anime, votre altruisme nous aiguille. Nous serons à la hauteur de la tâche que vous nous avez confiée. Nous mènerons les dossiers municipaux avec votre passion et votre rigueur. En 2026, avec fierté, le menton haut, nous rendrons compte aux Narbonnaise et Narbonnais de votre bilan global. Vous pouvez compter sur votre fidèle équipe, sur Nouveau Narbonne et sur nos destins liés.

Adieu, Monsieur le Maire, adieu notre très cher ami».

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Monsieur Bertrand MALQUIER : Compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. M. Florian ROBIN est appelé à siéger au sein du Conseiller municipal en tant que conseiller municipal. M. Thierry BARRIERE va vous remettre la charte de l'élu.

Je vais procéder à l'appel nominal de chacun des conseillers municipaux afin de vérifier le quorum.

(Arrivée de M. Bruno BREHON et de Mme Virginie BIROCHEAU à 18h43.)

Monsieur Bertrand MALQUIER : Si certains d'entre vous sont porteurs de procurations, je vous invite à les signaler au bureau avant le commencement de l'élection du secrétaire de séance. Pas d'autres procurations? Non. Je vous propose, en élection du ou de la secrétaire de séance, la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Y a-t-il d'autres candidats? Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent?

(Mme Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.)

C'est une information, l'Assemblée doit être informée que compte tenu des circonstances et pour conserver la solennité de cette séance, le compte rendu des décisions du Maire que nous votons en début de séance est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal de même qu'aucune affaire diverse ne sera appelée à la séance de ce jour.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. Vous avez les boîtiers électroniques devant vous.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 – ÉLECTION DU MAIRE

Jean-Claude JULES

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je vais abandonner la présidence de séance au bénéfice du doyen de notre Assemblée en la personne de M. Jean-Claude JULES afin de dérouler l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Claude JULES : Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est donc à moi qu'il revient ce soir cette charge, si je puis dire, d'assumer cette séance. Évidemment, vous le savez, je ne suis pas particulièrement rompu à ce genre d'exercice et s'il s'avère que la machine n'est parfois pas très bien



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

huilée, je vous demanderais de l'indulgence. Il convient donc de procéder aux opérations électorales d'un nouveau Maire.

Le bureau de vote doit être constitué d'une présidence que j'assumerai, d'un secrétariat du bureau de vote qui sera assuré par Cyrielle BOUISSET. Il faut désigner également au moins deux assesseurs qui procéderont au dépouillement des opérations de vote pour l'élection du Maire. Je propose Mme Sylvie ALAUX et je demande aux autres membres et notamment à l'opposition, s'ils souhaitent assister aux opérations en qualité d'assesseurs.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Oui, Monsieur JULES, je me présente.

Monsieur Jean-Claude JULES : Pas de vote contre cette candidature□?

(Mme Sylvie ALAUX et M. Nicolas SAINTE-CLUQUE sont désignés assesseurs.)

Il est précisé que le secrétariat des Assemblées assistera le bureau de vote pendant toutes les opérations électorales. Je rappelle les conditions d'élection du Maire. Il est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres de Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Dans l'hypothèse d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Je sollicite donc les candidatures. La candidature de Bertrand MALQUIER est acquise, y en a-t-il d'autres□?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je voulais juste faire un petit discours pour le groupe d'opposition Narbonne en Commun pour vous expliquer justement notre position. Il n'y a pas de candidat et j'explique pourquoi.

Chers membres du Conseil municipal de Narbonne, je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que représentant du groupe Narbonne en Commun pour partager notre perspective sur les circonstances actuelles liées à l'élection du nouveau Maire de notre Ville et de ses adjoints. Tout d'abord, permettez-nous de présenter nos plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux proches de Me Didier MOULY. Sa disparition en cours de mandat, venant s'ajouter à celle du Dr COURREGES, est une nouvelle qui nous affecte profondément. Bien que nos débats aient été souvent animés – vous ne direz pas le contraire – et que nous n'ayons pas toujours été d'accord sur les objectifs qu'il s'était fixés ou sur sa manière de diriger, nous devons tous nous souvenir qu'il a consacré les dernières années de sa vie, jusqu'à son dernier souffle effectivement, au service de notre ville et de son agglomération. Il est donc essentiel en cette période de deuil que nous fassions preuve de solidarité et de respect envers la mémoire de notre défunt Maire.

De plus, les événements effroyables qui se déroulent actuellement sur notre territoire national, mais également dans le monde notamment aux portes de l'Europe, au Moyen-Orient, démontrent que les extrémistes de tous bords qui usent du populisme de façon excessive cherchent à mettre un terme au modèle des états démocratiques où les peuples ont la liberté de choisir leurs élus sans risques pour leur personne ou leurs proches et leurs familles. Par conséquent il nous paraît primordial, en notre qualité de conseillers municipaux d'opposition, de donner l'exemple en mettant de côté nos clivages politiques et ne présentant pas de candidature à cette élection qui n'est que la poursuite du mandat qui avait démocratiquement été confié à Me Didier MOULY et à ses colistiers. En ces moments difficiles, notre responsabilité en tant que conseillers municipaux est de faire preuve d'unité et de cohésion en honorant la mémoire de Me Didier MOULY tout en préservant la stabilité de notre ville. C'est ainsi que nous pourrions véritablement servir au mieux les intérêts de nos concitoyens et de notre communauté. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Claude JULES : Nous vous remercions. Nous allons maintenant procéder à l'élection.

Madame Milanka PETROVIC : Je souhaitais me présenter. J'avais quelque chose à dire.

Bonsoir aux élus du Conseil municipal. Un grand bonsoir aux Narbonnais et Narbonnaise ici présents et aussi à tous ceux qui nous écoutent. Mes condoléances à la famille MOULY. Ce soir, j'ai décidé de me présenter, mais bien entendu c'est symbolique, car je n'ai plus de groupe. J'ai été élue en 2020 par des électeurs du Rassemblement national. Aujourd'hui, je suis sans étiquette, car je n'ai plus confiance dans le RN, mais bien entendu, je défends toujours les intérêts de cet électorat. C'est un électorat malmené, instrumentalisé dont tout le monde veut les voix, mais finalement que personne ne défend jamais. Ce soir, je représenterai cet électorat malmené par respect pour eux et pour tous ceux qui m'ont élue, mais également tous ceux qui comme moi n'ont plus confiance dans les partis politiques. Merci.

Monsieur Jean-Claude JULES : Nous prenons acte de votre déclaration et de votre candidature. Nous allons procéder à l'ajout du bulletin de vote pour votre candidature. Cela va demander un certain temps, nous vous demanderons de patienter, merci.

On est en train de procéder à l'impression des bulletins donc surtout pas de bulletins manuscrits.

(Mme Cyrielle BOUISSET procède à l'appel alphabétique des votants.)

(Les assesseurs procèdent au dépouillement.)

Monsieur Jean-Claude JULES : Mesdames et Messieurs, voici les résultats de ce scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne : 44
Nombre de nuls : 2
Nombre de blancs : 6

Nombre de voix pour M. Bertrand MALQUIER : 34
Nombre de voix pour Mme Milanka PETROVIC : 2

À l'issue du vote, je demande si des électeurs ont des observations à porter sur le procès-verbal de l'élection concernant le déroulement des opérations électorales. Si ce n'est pas le cas, je proclame l'élection de M. Bertrand MALQUIER en qualité de Maire et je lui cède la présidence.

(Applaudissements.)

(M. Jean-Claude JULES remet l'écharpe à M. le Maire.)

Monsieur Jean-Claude JULES : J'aurais aimé te remettre cette écharpe dans d'autres circonstances, mais ainsi va la vie selon les vœux de Didier MOULY. La vie continue et la vie politique continue. Cette écharpe est le symbole de cette continuité, tu en feras bon usage.

(Applaudissements.)

Monsieur le Maire : Merci à vous toutes et à vous tous. Les circonstances nous obligent à la modestie et à la retenue. Comme je vous le disais il y a un instant dans la lettre écrite à Didier MOULY, nous continuerons l'œuvre pour laquelle nous avons été élus. Il s'agit d'une continuité, d'un héritage à porter et d'un chemin que nous connaissons parfaitement. Nous savons ce que nous devons faire pour servir le bien commun et l'intérêt général au service des Narbonnaises et des

Narbonnais. Demain, la vie municipale continuera son cours et nous aurons toujours une pensée pour notre Maire. Je vous remercie tous. Nous allons continuer le Conseil municipal.

3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : La Ville de Narbonne peut prétendre à un effectif légal de 13 adjoints et de 3 adjoints de quartier qui ont été ajoutés par une délibération du 10 juillet 2020. Un adjoint – le Dr COURREGES qui nous a quittés – n'a pas été remplacé. Il le sera dans le courant de l'année 2024. Sur cette délibération, nous vous proposons de voter pour 12 adjoints plus 3 adjoints de quartier donc 15 adjoints au total. Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. Vous retrouverez vos boîtiers électroniques.

Votants : 44

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 9

Le Conseil adopte à la majorité

4 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Je vais vous proposer une liste pour la majorité Nouveau Narbonne. Si vous avez une autre liste, vous la soumettez. Je vous soumetts la liste Nouveau Narbonne :

- 1. Mme Sylvie ALAUX**
- 2. M. Alain VICO**
- 3. Mme Évelyne RAPINAT**
- 4. M. Jean-Paul CESAR**
- 5. Mme Sylvie COUSIN**
- 6. M. Yves PENET**
- 7. Mme Florence VITASSE**
- 8. M. Jacques PAIRO**
- 9. Mme Sophie PONS-PELOFY**
- 10. M. Guy CLERGUE**
- 11. Mme Yamina ABED**
- 12. M. Claude LEBESSOU**
- 13. Mme Marie-Christine PINET**
- 14. M. Julien CALMON**
- 15. Mme Christine DAUZATS**

Les trois derniers cités étant candidats au poste d'adjoint de quartier. Y a-t-il d'autres listes qui souhaitent candidater? Non. Dans ce cas, nous allons procéder au vote. Nous allons distribuer comme tout à l'heure les enveloppes et les listes et nous procéderons, si vous en êtes d'accord, avec le même bureau de vote que pour l'élection du Maire. Y a-t-il des votes contre par rapport aux modalités de vote de la liste des adjoints? Non.

(Il est procédé à l'élection des adjoints.)

(Mme Cyrielle BOUISSET procède à l'appel alphabétique des votants.)

(Les assesseurs procèdent au dépouillement.)

Nombre de bulletins dans l'urne : 44
Nombre de nuls : 0
Nombre de blancs : 9
Nombre de voix « [] liste entière » : 35

Monsieur le Maire : Si à l'issue de ce vote il n'y a pas d'observations des électeurs à consigner sur le procès-verbal, je vais proclamer les résultats du scrutin : 44 votants, 9 bulletins et 35 voix pour la liste des adjoints de Nouveau Narbonne. Ils sont donc élus et je vais les appeler individuellement pour leur remettre l'écharpe d'adjoint.

(M. le Maire procède à la remise des écharpes aux élus.)

Mme BIROCHEAU quitte l'assemblée.

5 – AFFAIRES JURIDIQUES - DÉLÉGATION DE POUVOIR ACCORDÉE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une délibération traditionnelle en pareilles circonstances. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote et vous reprenez vos zappettes.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal est à présent clos. Je vous rappelle que le prochain Conseil se tiendra mercredi prochain 25 octobre à 18h30 en Salle des Synodes. Je vous informe que compte tenu du délai de cette deuxième séance obligatoire et consécutive à la première, la convocation sera dressée ce soir et vous la recevrez ce soir afin que la commission préparatoire puisse se réunir le matin de ce second Conseil municipal. La Commission préparatoire aura lieu le 25 octobre, exceptionnellement le matin, à 11h. Ce sont des délais courts, mais auxquels la loi nous oblige pour respecter la continuité des services publics. Le Conseil municipal de novembre est maintenu. Je vous remercie, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Signature du Secrétaire de Séance

Évelyne RAPINAT

Monsieur le Maire



Bertrand MALQUIER